

TERRAINS MILITAIRES ET CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

HISTORIQUE DU PARTENARIAT

Les terrains militaires sont des espaces exceptionnels par leur taille et par les milieux naturels remarquables et souvent relictuels qu'ils abritent. La quasi absence d'urbanisation, d'activités industrielles et agricoles intensives et des traitements chimiques, conjuguée à un entretien et un dérangement minimal font de ces terrains militaires des réservoirs de biodiversité remarquables.

Pour concilier les activités opérationnelles qui constituent la finalité première de ces terrains et la préservation de la biodiversité, le ministère des armées s'appuie sur des partenariats externes dans le cadre de conventions de gestion écologique.

Les Conservatoires d'espaces naturels

sont des associations œuvrant pour la préservation du patrimoine naturel et paysager. Les 29 Conservatoires sont regroupés en réseau au sein de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. Leur action est fondée sur la maîtrise foncière et d'usage, et s'appuie sur une approche concertée, au plus près des enjeux environnementaux, sociaux et économiques des territoires.

Leurs interventions s'articulent autour des fondements suivants : la connaissance, la protection, la gestion, la valorisation des espaces naturels et l'accompagnement des politiques publiques.

Le premier partenariat entre un camp militaire et un Conservatoire d'espaces naturels a été signé en 1997 en Poitou-Charentes (camp de Montmorillon). Cinq autres conventions ont suivi jusqu'en septembre 2009, date à laquelle le ministère des armées, plus particulièrement la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA), qui est une des directions du secrétariat général pour l'administration (SGA), et la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN) ont souhaité renforcer cette collaboration en signant une convention à l'échelon national en présence du Ministre de l'écologie. Cette convention cadre nationale a été renouvelée en 2015 pour une durée de 10 ans. Ainsi, ce ne sont pas moins de 35 partenariats sur 40 terrains militaires différents qui lient aujourd'hui le ministère des armées et les Conservatoires.

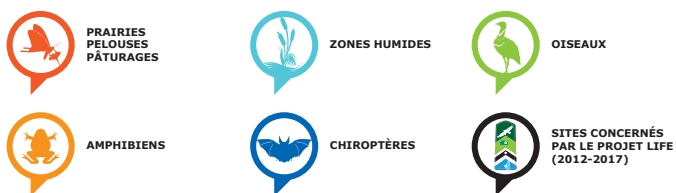
Une des raisons essentielles du succès de cette collaboration repose sur une démarche portée à l'échelon local entre camps et Conservatoires, fondée sur le dialogue et la confiance, dans le respect des compétences de chacun. Cette réussite repose aussi sur des projets adaptés à chaque situation locale, sur la base d'un diagnostic partagé. Enfin, l'expertise et le savoir-faire des Conservatoires d'espaces naturels, notamment dans leur capacité à mobiliser des financements nécessaires aux projets, sont les clés de ces partenariats durables visant à concilier la vocation opérationnelle des camps ou des bases aériennes avec une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité.

L'actuelle biodiversité présente sur les sites du ministère des armées en est la plus belle démonstration.

LES PARTENARIATS CONSERVATOIRES
D'ESPACES NATURELS ET TERRAINS MILITAIRES



Principaux enjeux de biodiversité
qui ont présidé à la conclusion des conventions



BASE NAVALE
D'ASPRETTO



LE PARTENARIAT SOUS L'ANGLE GÉOGRAPHIQUE

LES EXEMPLES DE RHÔNE-ALPES ET POITOU-CHARENTES

EN RHÔNE-ALPES, UNE ALLIANCE RÉUSSIE ENTRE L'ARMÉE ET LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS

Le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, créé en 1988, a pour mission, déclarée d'intérêt général, de préserver la biodiversité rhônalpine.

En partenariat avec les collectivités, les services de l'État et de nombreux partenaires, le Conservatoire anime des programmes visant à :

- gérer de manière innovante des sites naturels à haute valeur écologique ;
- assister les collectivités dans leurs démarches de préservation du patrimoine naturel ;
- favoriser les échanges de savoir-faire techniques et scientifiques (animation de réseau).

Il assure aujourd'hui la gestion de 128 sites pour une surface de 18 694 hectares, dont 3 535 hectares concernant des terrains de l'armée de l'air et de l'armée de terre.

Initiée en 1996, la collaboration entre les responsables du camp de la Valbonne (Ain) et le Conservatoire d'espaces naturels de Rhône-Alpes a permis d'initier des dynamiques régionales et nationales en s'appuyant sur des relations de confiance qui dépassent le cadre strict d'une convention.

CAMP DE LA VALBONNE : UNE EXPÉRIENCE AGRO PASTORALE INNOVANTE

Occupé depuis 1872 par l'armée, le camp de La Valbonne, avec ses 1 200 hectares de **pelouses sèches** et de boisements, est la plus grande prairie sèche de Rhône-Alpes et héberge une faune et une flore originales (orchidées, guêpiers d'Europe, etc.). Les premiers contacts établis entre l'armée et le Conservatoire en 1995 ont permis d'engager une étude de faisabilité et de monter conjointement un projet orienté vers le pâturage pour contrer l'embroussaillage sur le camp.

En 2003, le ministère des armées a accompagné ce projet en accordant une participation de 110 000 €, au titre du fonds d'intervention pour l'environnement (FIE). Ces fonds ont permis de transformer des bâtiments militaires en bergerie.

En 2005, avec le soutien de la Région et du Conseil départemental de l'Ain, un troupeau de moutons, géré par le Conservatoire en collaboration avec le camp, a été installé sur le site. En 2013, une nouvelle organisation est trouvée : le troupeau de brebis est vendu ; un troupeau de 50 ânes se constitue. Formidable outil de débroussaillage, il pâture les zones de sécurité liées aux tirs tandis que 250 bovins d'agriculteurs partenaires complètent le dispositif sur les zones de manœuvres sécurisées.

Au fil des années, des relations de confiance se sont nouées. Le Conservatoire assure aujourd'hui un réel rôle d'accompagnement du camp pour une bonne appréciation et application de la réglementation liée à la biodiversité. Souvent cité, le partenariat de la Valbonne est, parmi d'autres, à l'origine de la convention nationale signée en 2009 entre le ministère des armées et la Fédération des Conservatoires.

Depuis 2017, le projet passe encore à une nouvelle phase : le montage d'un programme LIFE nature par le ministère des armées et le Conservatoire pour donner les moyens suffisants aux enjeux du site.





PELOUSES SÈCHES

GILLET DES CHARTREUX



DÉTACHEMENT AIR 278 D'AMBÉRIEU-EN-BUGEY : PRÉSERVATION ET RESTAURATION DES PELOUSES SÈCHES

Le détachement Air 278 d'Ambérieu abrite des **pelouses sèches**, habitat remarquable riche en diversité faunistique et floristique.

Afin de préserver cet habitat d'intérêt communautaire prioritaire, et de le restaurer dans les secteurs en déprise, des contacts ont été établis entre les responsables du détachement Air 278 et le Conservatoire dès le printemps 2010 afin d'identifier les 268 hectares de prairies et taillis concernés. Le partenariat avec les autorités militaires s'est rapidement révélé fructueux. «Toute l'expérience acquise sur la Valbonne a permis de se lancer plus facilement sur le détachement Air d'Ambérieu», souligne Nicolas GREFF, responsable de l'antenne Ain du Conservatoire Rhône-Alpes.

La signature d'une convention un an plus tard s'est accompagnée des premières opérations concrètes de gestion dès 2012 !

Une enveloppe de 60 000 €, obtenue grâce au financement du FIE, a permis de restaurer et d'entretenir les **pelouses sèches** par des opérations de gestion pastorale, de fauche et d'arrachage mécanique et de sensibiliser le personnel du Détachement.

Depuis l'été 2013, soixante-dix vaches et une trentaine de veaux d'un agriculteur local sont arrivés sur le site et y restent jusqu'au début de l'hiver. Ces animaux peuvent pâturer l'épaisse litière d'herbes sèches qui, faute d'entretien approprié, recouvre une grande partie du camp et empêche une végétation plus diversifiée de s'y développer. Ce pâturage se reconduit annuellement.

La convention de partenariat écologique prévoit également une réduction de l'emploi des produits phytosanitaires par les entreprises chargées de l'entretien du site. Une clause préconisant l'utilisation de méthodes de désherbage thermique ou mécanique devrait ainsi être ajoutée au cahier des charges des appels d'offres.



TÉMOIGNAGE

Colonel ROUAT
Commandant du détachement
Air 278 d'Ambérieu*



Notre collaboration avec le Conservatoire s'inscrit dans la suite logique de la convention nationale de partenariat écologique signée entre le ministère des armées et la Fédération des Conservatoires. Le plan de gestion mis en place entre 2012 et 2016 afin de préserver la biodiversité a pris en compte les contraintes de notre activité : servitudes aéronautiques et champ de tir. Ainsi, le pâturage a été limité aux secteurs hors périmètre de sécurité lié au tir ; la zone exposée a été, elle, fauchée.

Pour l'analyse technique, on a écouté les spécialistes des milieux naturels. Les premières opérations de gestion sont menées de manière prudente ; on a prévu des suivis, beaucoup d'observations et des bilans au fur et à mesure pour orienter les actions à venir. Le fait que des personnes viennent faire ces études sur le site ne nous pose pas de problème particulier ; c'est une question d'organisation.



* Le détachement Air 278 héberge l'Atelier Industriel de l'Aéronautique d'Ambérieu ainsi que diverses unités de soutien, soit au total 750 permanents.

TÉMOIGNAGE

Commandant André HENRY
Officier de tir du régiment d'infanterie
chars de marine (RICM) de Montmorillon



L'EXEMPLE DU CONSERVATOIRE DE POITOU-CHARENTES

UN PARTENARIAT HISTORIQUE SUR LE SITE DE MONTMORILLON

Faisant suite au protocole d'accord «Défense-Environnement» du 03 avril 1995, l'armée de terre s'est rapprochée du Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes afin d'envisager la gestion concertée du patrimoine naturel exceptionnel identifié sur le camp militaire de Montmorillon. Ce terrain de 1 637 hectares est composé d'habitats forestiers, de landes et d'étangs hébergeant une grande diversité de faune et de flore, préservées des activités agricoles et sylvicoles par la présence militaire.

En avril 1997, les propositions de gestion environnementale se sont concrétisées par la signature d'une première convention de partenariat entre l'armée de terre, notamment le régiment d'infanterie chars de marine (RICM) occupant le camp, et le Conservatoire.

La volonté de prendre en compte les objectifs et contraintes respectives de chacune des parties a permis, à ce jour, trois renouvellements de cette convention en 1999, 2002 et 2010.

En 1999, ce partenariat a débouché sur la rédaction d'un plan de gestion concerté avec l'autorité militaire et d'autres intervenants sur le camp (éleveurs, société de pêche et de chasse, coupeurs de branches,...). Ce plan de gestion a été par la suite largement repris dans le document d'objectifs **Natura 2000** s'appliquant à l'ensemble du camp.

De nombreuses actions concrètes ont été menées : restauration d'habitats de landes, réfection de digues et systèmes de vidange d'étangs (nécessaires à la gestion conservatoire de ces zones humides remarquables), suivi scientifique par balise ARGOS de Circaètes Jean-le-Blanc (splendide rapace de grande taille se nourrissant essentiellement de serpents), opérations «Fréquence Grenouille» (le réseau des Conservatoires d'espaces naturels se mobilise chaque année en organisant des actions de préservation de la biodiversité dans toute la France).

D'autres actions conjointes, répondant à la fois aux enjeux de sécurité et de biodiversité, ont également été mises en œuvre : réensemencement en prairie des pare-feu, matérialisation de stations botaniques remarquables devant être soustraites aux opérations de broyage.

La signature d'une convention locale de partenariat entre le régiment d'infanterie chars de marine, le Conservatoire d'espaces naturels, l'office national de la chasse et de la faune sauvage et la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement permet une meilleure organisation de la préservation et de la gestion des enjeux écologiques et paysagers du camp militaire de Montmorillon au bénéfice du cadre de travail des unités militaires à l'entraînement. Les modifications importantes des infrastructures de tir, des voies d'accès et des pare-feu sont étudiées en relation avec le Conservatoire qui donne son avis et propose des amendements réalistes aux projets initiaux. Expert privilégié du régiment d'infanterie chars de marine, et acteur de terrain impliqué, le Conservatoire est pour l'autorité militaire en charge du camp la vigie de la biodiversité, de sa pérennité et de son développement.

Le fonds d'intervention pour l'environnement (FIE) du ministère des armées créé en 1994, est destiné à promouvoir des opérations ou des actions volontaristes et innovantes en faveur de l'environnement qui tendent :

- à protéger ou mettre en valeur des sites naturels ;
- à lutter plus efficacement contre les pollutions, nuisances et risques résultant de l'activité militaire ;
- à favoriser des actions d'initiation, de formation et d'information des personnels de la Défense.

Ce fonds est doté chaque année d'environ 750 000 €. C'est la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (SGA/DPMA) qui met en œuvre cet appel à projets.

Quelques exemples de projets présentés en partenariat avec des Conservatoires d'espaces naturels, qui ont été retenus ces dernières années :

- la constitution d'un réseau de mares (création et restauration de quatre mares) sur le terrain de Cagnotte (base école d'hélicoptères de l'armée de terre de Dax dans le département des Landes) ;
- mise en place d'ouvrages destinés à la protection ou l'amélioration des conditions de vie de certaines espèces patrimoniales présentes sur le camp militaire de Mourmelon : pérennisation d'une mare, création de nichoirs à hirondelles et à rapaces, création de gabions pour amphibiens et reptiles, réalisation de deux garennes artificielles surmontées chacune d'un nichoir à traquet motteux.

SITE NATURA 2000 DES CHAUMES D'AVON

Classement **Natura 2000** et terrain militaire ne sont pas incompatibles, bien au contraire, comme le prouve le site **Natura 2000** des Chaumes d'Avon qui inclut un terrain militaire.

Sur le terrain d'Avon se trouve la dernière population de crapauds sonneurs à ventre jaune des Deux-Sèvres. Ce crapaud se reproduit dans les ornières laissées par les engins militaires. Lorsque l'école nationale des sous-officiers d'active (ENSOA) a souhaité réaménager la zone, le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes (animateur **Natura 2000**) a proposé la création d'ornières de substitution à quelques mètres des ornières d'origine, en formulant des recommandations d'entretien. Depuis, grâce à l'implication des autorités militaires, la population de sonneurs a augmenté. Ce petit crapaud fait aujourd'hui la fierté du chef de camp, et est devenu l'emblème, non officiel, du terrain d'Avon.

Des mesures agro-environnementales ont également été prises : les 870 hectares du camp, en grande partie composés de prairies et de **pelouses sèches**, sont entretenus par pâturage bovin dans le cadre d'autorisations d'occupation temporaire. Grâce à **Natura 2000**, les exploitants agricoles ont ainsi pu bénéficier de contrats agro-environnementaux sur ces terrains à haute valeur écologique mais sans grande valeur économique. Ainsi, par les aides apportées, ces exploitants ont pu maintenir leur activité tout en contribuant à la préservation de ces milieux d'intérêt communautaire. Les autorités militaires bénéficient également d'un terrain d'entretien bien entretenu.

🧠 TÉMOIGNAGE

Général de Brigade Frédéric THUET
Commandant de l'école nationale
des sous-officiers d'active et délégué militaire
départemental des Deux-Sèvres

Depuis plus de dix ans, l'école nationale des sous-officiers d'active n'a cessé de multiplier les partenariats avec le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes pour la gestion des enjeux écologiques, paysagers et géologiques du camp d'Avon. La préservation environnementale des «Chaumes d'Avon» nous tient particulièrement à cœur et est tout à fait compatible avec les activités militaires qui s'y déroulent. Jusqu'à présent, chaque partie a préservé ses intérêts en toute intelligence et en parfaite coopération. Les préconisations du Conservatoire sont suivies avec rigueur et la formation des futurs sous-officiers se poursuit sans contrainte majeure.



LE PARTENARIAT SOUS L'ANGLE THÉMATIQUE

PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES ET CONSERVATION DES MILIEUX OUVERTS

Les actions menées avec les différents Conservatoires d'espaces naturels sur les camps militaires œuvrent souvent à la préservation des mêmes richesses écologiques. La préservation des zones humides et la conservation des milieux ouverts en sont deux exemples emblématiques.

ACTIONS DE PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES

Les **zones humides** se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle, abritant de nombreuses espèces animales et végétales. Elles jouent un rôle essentiel dans la régulation de la ressource en eau (irrigation, épuration des eaux, régulation des crues, loisirs **halieutiques**, etc.).

Ces milieux qu'ils soient littoraux ou continentaux, ont lourdement pâti de **l'artificialisation** et du drainage. En effet on estime à 2/3 la surface de zones humides détruites en France métropolitaine, soit 3 fois la superficie de la Corse. D'après le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS), **l'artificialisation** du sol augmente chaque année en France de 60 000 hectares.

C'est pourquoi ces milieux sont aujourd'hui au cœur des politiques de protection de la biodiversité : une directive communautaire cadre sur l'eau oblige ainsi les États membres à préserver ou restaurer un bon état écologique de ces zones.

Dans ce contexte, les camps militaires et les Conservatoires participent activement à la préservation de ce patrimoine majeur.

LE CAMP DE SOUGE : UN DES DERNIERS BASTIONS DE LANDES ATLANTIQUES HUMIDES DE GIRONDE

Depuis 2006, un partenariat réunit le camp de Souge et le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine afin d'assurer la conservation et la restauration de l'une des dernières landes atlantiques humides du département de la Gironde.

En mobilisant le soutien de ses partenaires institutionnels, le Conservatoire d'Aquitaine a dressé un état initial des connaissances liées à la **zone humide** et à son fonctionnement. Les éléments remarquables du patrimoine naturel identifiés font l'objet d'un suivi pour connaître les variations des populations animales et végétales.

Par ailleurs, des actions de restauration, financées par le fonds d'intervention pour l'environnement (FIE) du ministère des armées, sont engagées pour :

- palier l'assèchement de la **zone humide** : la pose de seuils et la limitation des prélèvements d'eau liés à la maïsiculture sur les pare-feu du camp limitent l'effet drainant des fossés et facilitent ainsi la remise en eau du camp ;
- retrouver les conditions d'accueil favorables aux espèces enrajeunissant la lande : des actions **d'étrépage** ou de feux dirigés sont menées, tout en limitant le développement des arbres.

Les résultats obtenus sont encourageants : on observe en effet un ralentissement de l'assèchement de la lande, ce qui conforte les actions menées et encourage la poursuite des efforts.



LA BASE AÉRIENNE DE CAZAUX SUIT LE MODÈLE DE SOUGE

Le site de la Base aérienne de Cazaux fait l'objet d'un plan de gestion rédigé et conduit depuis 2012 par le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine. Dans cette enceinte se trouve un autre échantillon relictuel de landes humides atlantiques de France. En 2017, un projet commun de restauration de la ripisylve du plan d'eau de «la Sablière» a permis la restauration de cette berge sur près de 800 mètres de linéaire. Le Conservatoire d'espaces naturels a également mené un inventaire des chauves-souris fréquentant le site : plus de 9 espèces utilisent le site comme terrain de chasse ou comme corridor de déplacement. Plusieurs espèces à affinité forestière, et exigeantes sur la qualité des milieux exploités, ont été contactées (Barbastelle d'Europe, Oreillards notamment).

LE PARTENARIAT DE BOURG-LASTIC

Le camp de Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme), situé dans un secteur de moyenne montagne qui culmine à près de 800 mètres, est peu connu des naturalistes. Il est utilisé principalement par l'armée de terre (92^e régiment d'infanterie de Clermont-Ferrand). Sa situation en tête du bassin-versant de la Dordogne avait attiré la curiosité du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne dès 2001.

L'intérêt patrimonial de ce site présentant de nombreux ruisseaux, landes et tourbières, s'est traduit, en 2010, par la signature d'une convention de gestion (650 hectares) et d'une convention d'assistance technique «zones humides» (CATZH) entre le camp et le Conservatoire.

Le Conservatoire intervient ainsi pour améliorer la connaissance du site et proposer de restaurer les dégradations (plantations de conifères, fossés de drainage, création de réserves d'eau pouvant être utilisées en cas d'incendie...).

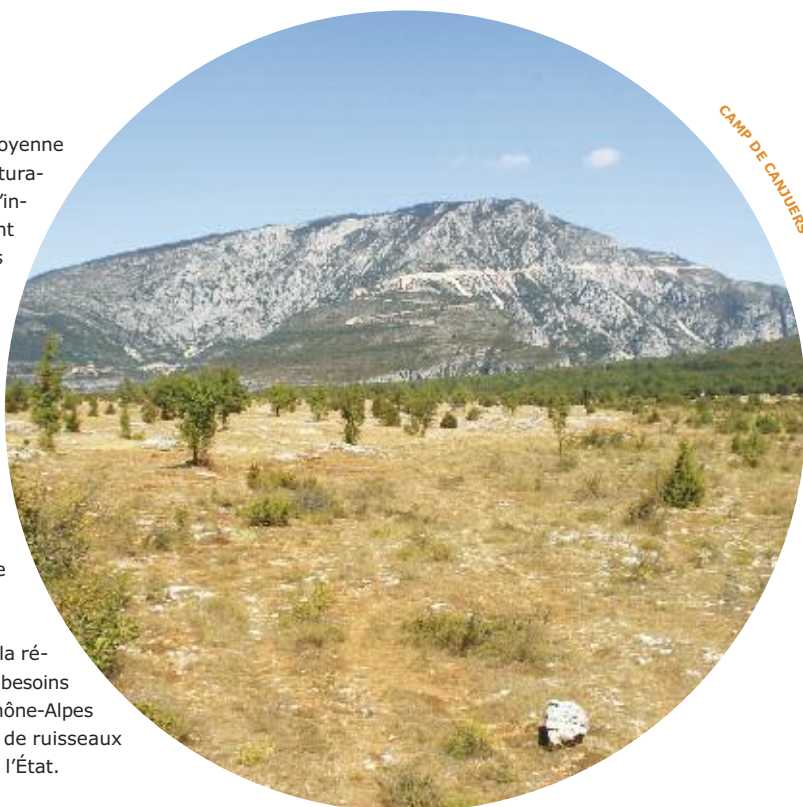
La convention d'assistance technique «**zones humides**» a permis la rédaction d'une notice de gestion sur deux zones humides, affinant les besoins en terme de gestion. Un projet de Life porté par le Conservatoire de Rhône-Alpes devrait catalyser le portage **Natura 2000** assez complexe (linéaire de ruisseaux interrégionaux) qui sera relancé prochainement par les services de l'État.

LE CAMP DE CANJUEURS ET LE CONSERVATOIRE DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR PRÉSERVENT LA ZONE HUMIDE DU PLAN DE LUBY

Les autorités militaires du camp de Canjuers se sont associées au Conservatoire afin de limiter leurs impacts sur le patrimoine naturel du site. L'objectif est de concilier les nouvelles activités militaires (développement de nouveaux parcours de tir) tout en conservant les fonctionnalités des zones humides de Canjuers. Ces enjeux ont été décrits au sein d'un plan de gestion sur une dizaine de zones humides du camp, comme par exemple, la zone humide du plan de Luby qui a fait l'objet de préconisations particulières :

- les nouvelles infrastructures se sont adaptées au fonctionnement hydrologique de la zone ;
- lors des travaux et en phase opérationnelle, la circulation est limitée en dehors des pistes existantes ;
- les zones à fort enjeu patrimonial sont préservées (mares, stations d'espèces protégées, etc.) ;
- le développement des nouveaux aménagements évite un morcellement de la zone humide ;
- la gestion pastorale bovine est conservée.

Ces préconisations sont intégrées dans les différents plans d'aménagement, règlement intérieur du camp, règlement d'utilisation de la zone, cartographie du site et dans le cahier des charges des travaux.



TÉMOIGNAGE

Lieutenant-colonel Jean-Michel GUITTET
 Chef du détachement du 17^e régiment du génie
 parachutiste, groupement de camp de Caylus



POURQUOI FAVORISER LA CONSERVATION DES MILIEUX OUVERTS ?

Les camps militaires et les Conservatoires d'espaces naturels ont des intérêts convergents en matière de maintien des **milieux ouverts**. Ces derniers, caractérisés par les pelouses, les landes, les prairies, les steppes et autres végétations rases, abritent de nombreuses espèces remarquables en voie de raréfaction et contribuent à limiter le risque d'incendie sur les camps car ils constituent d'efficaces coupe-feu. Pour les militaires, ces espaces dégagés offrent des perspectives de pistes de drones, de nouvelles zones de tirs ou de parachutage.

Des solutions alternatives à l'entretien mécanique se sont développées, notamment par la valorisation du pâturage ou du fauchage, qui en plus d'être favorables à l'expression de la biodiversité, présentent un avantage économique certain.

CAMP DE CAYLUS : UNE GESTION CONCERTÉE

Depuis 2011, le Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées gère le patrimoine naturel remarquable du terrain militaire de Caylus (5 600 hectares, Tarn-et-Garonne/Lot). Ce camp militaire abrite d'importantes surfaces de **pelouses sèches** et aussi de **zones humides**, habitats d'intérêt européen riches en faune et en flore. Afin de préserver ces milieux herbacés, un partenariat a été instauré avec des agriculteurs qui fauchent et font pâturer leurs animaux sur le camp, tandis que les secteurs en déprise sont gyrobroyés par le Conservatoire. Une gestion plus chirurgicale est mise en place sur les secteurs difficiles d'accès, pour favoriser tantôt la Fritillaire pintade, tantôt la Silène des Glaciers, tantôt le Triton marbré, tantôt le Damier de la Succise. Ces interventions se font désormais par traction animale pour faciliter les travaux et limiter l'impact sur les milieux.

Ce partenariat, dont l'objectif est la préservation d'une biodiversité remarquable, assure le maintien de terrains «dégagés et sécurisés contre le feu» pour les opérations militaires tout en augmentant les surfaces de pâturage des éleveurs.

Le partenariat nous permet une meilleure connaissance du terrain sur lequel nous évoluons et nous apporte une aide pour préserver la faune et la flore à travers des actions ponctuelles. Les cartes dressées par le Conservatoire d'espaces naturels permettent d'avoir un visuel très précis des types de végétation implantés sur le camp. La réouverture de certaines zones colonisées par les genévriers contribue à prévenir la propagation des incendies. Les acteurs environnementaux ont parfaitement compris les impératifs du camp en matière d'entraînement et de préparation opérationnelle des unités militaires. En conséquence, un *modus vivendi* a été trouvé et les scientifiques travaillant sur le camp s'adaptent aux créneaux horaires qui leur sont attribués. Des accords ont même été trouvés, comme par exemple pour le lac Del Périé que le camp a exclu du périmètre d'entraînement pour préserver la faune et la flore qui y ont été répertoriées.

DAMIER DE LA SUCCISE



TRANSHUMANCE SUR LE CAMP DE SISSONNE



SPIRANTHE SPIRALIS



LA BASE AÉRIENNE DE BRICY S'ENGAGE DANS LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

En juin 2017, la base aérienne 123 de Bricy (Loiret) et le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire ont signé une nouvelle convention locale de partenariat écologique. Elle remplace deux conventions signées précédemment sur deux sites qui sont maintenant sous la responsabilité de la base : un secteur de la base aérienne 123 à Bricy et l'autre sur l'élément Air rattaché 279 de Châteaudun (Eure-et-Loir). Elle concerne au total 360 hectares principalement composés de **pelouses sèches** et de prairies mésophiles. Ces sites abritent deux des trois plus vastes ensembles de **pelouses sèches** et d'**ourlets calcicoles** (habitats d'intérêt communautaire) subsistant encore en Beauce.

Les inventaires ont permis de répertorier sur les deux sites la présence respective de 187 et 130 espèces végétales caractéristiques des **pelouses calcicoles** comme le Micrope dressé, considéré comme en danger d'extinction sur la liste rouge régionale.

Ils ont également permis de confirmer la seule station connue pour le Loiret du Dectique verrucivore, criquet considéré comme en danger d'extinction sur la liste rouge et la présence, sur Châteaudun, de deux espèces de papillons rares inféodés aux pelouses calcaires : le Mercure et surtout l'Hermite, en danger critique d'extinction sur la liste rouge régionale. Les plans de gestion des sites prévoient des opérations de restauration et de maintien des **pelouses sèches** en totale compatibilité avec la vocation militaire de la base.

DES BREBIS EN RENFORT SUR SISSONNE

Depuis 2005, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie intervient pour la prise en compte du patrimoine naturel sur le camp de Sissonne - CENZUB 94° RI. La présence sur une vaste surface d'un seul tenant de milieux presque entièrement disparus en Picardie confère au camp un intérêt écologique exceptionnel à l'échelle des plaines du nord de la France. Il abrite, à notre connaissance, la plus importante population française d'Anémone sauvage, plante protégée au niveau national. La collaboration avec le Conservatoire a permis d'engager des actions en faveur de la préservation de cette espèce comme la réalisation de mersons en terre par l'armée, pour préserver des manœuvres d'importantes stations d'Anémone sauvage ou encore la mise en place d'opérations de débroussaillage.

En 2018, le camp de Sissonne - CENZUB 94° RI est pâturé par près de 1 000 brebis et une vingtaine de bovins appartenant à des éleveurs locaux qui réalisent également des fauches agricoles sur le camp, permettant l'entretien des **milieux ouverts**.

Cette gestion pastorale permet de lutter contre l'embroussaillage et bénéficie à plus de 350 hectares de **pelouses sèches**. Elle préserve le patrimoine naturel tout en facilitant les activités d'entraînement. Enfin, le camp et le Conservatoire ont élaboré un dossier pour la restauration de 70 hectares de clairières favorables à l'Anémone sauvage et à deux papillons très rares : le Damier de la Succise et l'Azuré de la croissette. Ce projet a obtenu en 2012 le soutien du FIE.

TÉMOIGNAGE

Colonel Pierre SANTONI

Chef de corps du centre d'entraînement
aux actions en zones urbaines (CENZUB)
94° régiment d'infanterie de Sissonne

“

D'une superficie d'environ 6 000 hectares, le camp de Sissonne est dédié à l'entraînement aux actions en zone urbaine des unités de l'armée de terre. La concertation et le respect mutuel entre le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, le Centre d'Entraînement aux actions en Zone Urbaine - 94° régiment d'infanterie et la société de chasse militaire, ont construit, en quelques années, un système de gestion écologique efficace et durable. Celui-ci garantit la préservation et la valorisation d'un patrimoine naturel particulièrement riche, diversifié voire exceptionnel pour certaines espèces faunistiques et floristiques.

Les interventions ponctuelles du Conservatoire ne remettent pas en cause les missions opérationnelles du CENZUB - 94° régiment d'infanterie. Adapter les activités militaires aux enjeux de conservation de la biodiversité passe par des actions de sensibilisation des personnels militaires, en particulier les permanents du camp, mais également les troupes de passage en entraînement sur Sissonne.

”



ZONE HERBACÉE - PLAN DE DIEU



LA BASE D'ORANGE ET L'AÉRODROME DU PLAN DE DIEU

Depuis 2011, le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en partenariat avec la base aérienne 115, gère les espaces naturels de cette base, à Orange, et de son site rattaché, l'aérodrome du Plan de Dieu. La base aérienne 115 présente un enjeu majeur pour la conservation de la population d'Outarde canepetière ; l'objectif est de maintenir les conditions favorables à la préservation de cette espèce menacée, tout en veillant à réduire l'attractivité du site vis-à-vis d'autres espèces à fort risque de collision avec les aéronefs. Ceci est possible notamment en orientant les pratiques culturales sur le site (AOT avec un agriculteur) : cultures fourragères favorables à l'espèce, zones enherbées, élimination des cultures céréalières à proximité des pistes. Les retours d'expériences sont aujourd'hui concluants : la population nicheuse d'Outarde canepetière est stable et les exigences sécuritaires liées au péril aviaire sont respectées.

L'aérodrome constitue le dernier témoin de la steppe originelle du Plan de Dieu. Il se révèle être une zone de refuge pour un cortège d'espèces uniques en Vaucluse (Alouette calandrelle, Traquet oreillard, Oedipode occitane,...). Le maintien d'un pâturage, associé à la réalisation de travaux d'ouverture du milieu, permettent d'assurer la conservation de cette biodiversité remarquable.



GEDIONÈME CRTIARD



LE PARTENARIAT SOUS L'ANGLE «SITE»

LES EXEMPLES DE MARIGNY, VILLEMAURY ET DU PROJET «LIFE DÉFENSE NATURE 2 MIL»

Les sites de Marigny et Villemaury illustrent parfaitement la richesse de ces partenariats.

Le projet «Life Défense Nature 2 Mil» souligne particulièrement l'engagement du ministère des armées et des Conservatoires pour la préservation et la restauration de la biodiversité.

UN PARTENARIAT EXEMPLAIRE SUR LE SITE DE MARIGNY (CHAMPAGNE-ARDENNE)

L'ancien aérodrome militaire de Marigny est un vestige des paysages de l'époque où les troupeaux de moutons parcouraient de vastes espaces de pelouses calcaires appelés «savarts».

L'installation d'une base militaire de l'Otan en 1952, a préservé ce terrain de la mise en culture et ainsi favorisé le maintien d'habitats de **pelouses sèches**.

La surface notable (280 hectares) et la quiétude du site permettent le développement d'une flore remarquable et d'une faune exceptionnelle pour la région.

Le site, jamais utilisé en tant qu'aérodrome, fut dédié à diverses manœuvres militaires jusqu'en 1990 (école de conduite de chars, stage de parachutisme, essais radars, etc.), pour ensuite être mis en vente.

Conscient de l'enjeu écologique que présente ce site, le ministère des armées, dans l'attente de son aliénation, a décidé d'en confier la gestion au Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne. Depuis 2010, le Conservatoire met en place des travaux de gestion écologique et des actions de communication. Il encadre également l'activité **cynégétique** présente sur le site.

Le travail de concertation engagé avec le ministère des armées a également permis de développer des actions en faveur de la biodiversité avec un partenariat avec un éleveur local permettant le pâturage ovin de plus de 85 hectares.

L'aérodrome de Marigny est par ailleurs célèbre pour différentes occupations intempestives telles que plusieurs «rave party», un bûcher géant de la fièvre aphteuse, qui ont fortement marqué les esprits. Sensibles et inquiets du devenir du site, les élus mènent des réflexions pour racheter l'emprise et y installer une ferme photovoltaïque sur les anciennes pistes d'aviation. Ce projet d'énergie verte, mené en concertation avec le Conservatoire d'espaces naturels permettrait de concilier le développement d'une énergie renouvelable et la préservation de la biodiversité remarquable du site.

LE PREMIER PARTENARIAT EN RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON : LE CAMP MILITAIRE DE VILLEMAURY

Le terrain militaire de Villemaury dans l'Aude est un espace de 1 000 hectares, présent dans la zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) des Corbières occidentales. Il est composé d'une mosaïque de milieux naturels ouverts et boisés, secs et humides, variant selon l'altitude et les oppositions de versants spectaculaires. Les habitats naturels de pelouses stables, et de formations arbustives méditerranéennes sur de grands ensembles d'un seul tenant, constituent un patrimoine naturel de très grand intérêt. Conscient de ces enjeux, le 3^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine s'est rapproché du Conservatoire d'espaces naturels de Languedoc-Roussillon en proposant une convention de partenariat pour préserver les qualités écologiques du site, tout en respectant sa vocation militaire prioritaire. Cette convention, signée en juillet 2012 à Carcassonne, a permis d'améliorer les connaissances du patrimoine naturel sur le site et de réaliser des actions de protection et de gestion comme la création d'une mare, l'installation de gîtes pour les chauves-souris et l'installation d'un troupeau de brebis avec une bergerie. ➡

SITE DE VILLEMAURY





life
défense
nature
2 mil

TERRAINS MILITAIRES
& BIODIVERSITÉ

UN PROGRAMME EUROPÉEN POUR CONCILIER ACTIVITÉS MILITAIRES ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Le programme LIFE+ Nature (L'Instrument Financier pour l'Environnement) est un outil de l'Union européenne destiné à financer des actions innovantes en faveur de la biodiversité européenne, notamment au sein du réseau **Natura 2000**.

Si une dizaine de projets a déjà été consacrée aux terrains militaires dans l'Union européenne, «Life Défense Nature 2 Mil» a été le **premier projet Life français à intervenir sur la biodiversité des sites militaires**.

Forts d'une collaboration d'une dizaine d'années, le commandant de la région terre sud-est et le Conservatoire d'espaces naturels de Rhône-Alpes ont coordonné ce projet «Life Défense Nature 2 Mil» entre 2012 et 2017.

Quatre sites du sud-est de la France ont permis d'expérimenter des actions de gestion des milieux naturels sur terrains militaires :

→ **Le camp de Chambaran (Drôme-Isère)**. Co-gestion 7^e bataillon de chasseurs alpins / CEN Rhône-Alpes : découverte d'espèces patrimoniales européennes : Triton crêté, Damier de la Succise, Muscardin, Castor d'Eurasie... ; 5250 m² de gazon amphibie pérennisé grâce à des travaux sur les étangs du camp ; garantie jusqu'en 2030 d'une gestion forestière favorable aux chauves-souris grâce à un nouveau plan d'aménagement forestier ; mise en conformité de la gestion des étangs et des zones humides (loi sur l'eau) effectuée par les militaires.

→ **Le camp des Garrigues (Gard)**. Co-gestion 2^e régiment étranger d'infanterie / Syndicat mixte des Gorges du gardon : 95 ha de pelouses méditerranéennes restaurées ; 200 ha de terrain militaire pâturé ; 2 noyaux de population de lapins de garenne implantés ; maintien du cortège d'oiseaux associé aux milieux ouverts dont 10 espèces menacées ; ouverture de nouvelles zones d'entraînement, amélioration de l'entretien et de la protection incendie.

→ **Le Mont-Caume (Var)**. Co-gestion ministère des armées / CEN Provence-Alpes-Côte d'Azur : 10,4 ha de végétation originelle restaurée : pelouses, landes à genêts épineux, matorral à Juniperus, chênaies... ; 1 gîte d'hibernation et 2 gîtes de reproduction restaurés pour les chauves-souris ; 1,5 km de circuit pédagogique ; aire de stationnement, barrière... pour limiter l'impact de la circulation sur la végétation ; mise en sécurité du site et projet de transfert des responsabilités de ce site inutilisé hors ministère des armées.

→ **La base navale d'Aspretto (Corse du Sud)**. Co-gestion commandement de la Marine / CEN Corse : 160 m² de plateforme de nidification restaurée pour le dernier site de reproduction français du goéland d'Audouin ; 30 nichoirs créés pour protéger les poussins du goéland Leucophaea ; stabilisation du nombre de couples entre 40 à 60 suite aux travaux ; amélioration de la solidité de la digue et donc de la protection des bateaux.

Comme naturalistes et militaires font partie d'univers peu habitués à collaborer, **le programme de formation et de communication** a été déterminant. Quelques chiffres : près de 200 personnes formées au sein des 4 camps ; 88 chargés d'environnement du ministère des armées formés à la biodiversité ; 1 bande dessinée, 5 vidéos et 6 affiches de sensibilisation ; 100 articles papier, 11 reportages télé et 4 émissions radios.

De plus, ce LIFE a permis d'**impulser un réseau au niveau national comme européen** grâce à des délégations mixtes armées / naturalistes partis rencontrés leurs homologues européens (Hongrie, Oulu en Finlande, Riga en Lettonie, US Army en Allemagne) et à l'organisation de 3 séminaires dont celui de juin 2016 à Nîmes qui a rassemblé 150 participants de 17 nationalités. Ce projet a aussi été un **outil d'innovation** : un brevet déposé par GAMAR sur une méthodologie de lutte contre le robinier invasif, modification de la loi française (articles 82 et 83 de la loi du 8 août 2016 permettant de confier la gestion du domaine public et privé de l'État au CEN agréé), guide pour la gestion des milieux naturels quand il y a un risque pyrotechnique... Budget : 2 128 061 € / Coordinateur : CEN Rhône-Alpes / Financement : 50% LIFE, 40% Ministère des armées, 8,5% DREAL Corse et Occitanie, 1,5% d'autofinancement.

Pour en savoir plus rendez-vous sur :

www.lifeterrainsmilitaires.fr



PETIT RHINOLOPHE



GOÉLAND D'AUDOUIN



GLOSSAIRE

- Artificialisation :** du sol, d'un milieu, d'un habitat naturel ou semi-naturel, quand ces derniers perdent les qualités qui sont celles d'un milieu naturel : qualités qui incluent une capacité autoentretenue à abriter une certaine biodiversité.
- Calcicole :** qui pousse bien en sol calcaire.
- Cynégétique :** qui se rapporte à la chasse.
- Etrépage :** technique de restauration écologique des milieux, qui consiste à enlever mécaniquement les horizons organiques (couches supérieures) d'un sol pour le rajeunir. Ainsi appauvri et déstabilisé, le sol favorise le développement d'espèces pionnières et de la riche biodiversité associée. L'étrépage est notamment utilisé pour maintenir, restaurer ou créer de nouveaux écosystèmes typiques des milieux pauvres en nutriments, tels que des pelouses ou des landes.
- Halieutique :** qui se rapporte à la pêche.
- Milieu ouvert :** milieu à dominante herbacée défini par un taux de recouvrement au sol d'arbres inférieur à 25%. Les prairies, pelouses, landes sont des exemples de milieux ouverts.
- Natura 2000 :** réseau de sites naturels visant à préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables sur le territoire européen et ce dans un cadre global de développement durable. Natura 2000 cherche donc à concilier activités humaines et protection des milieux naturels, afin de répondre aux enjeux environnementaux planétaires et locaux.
- Pelouse sèche :** formation végétale herbacée rase ne dépassant guère 20 à 30 centimètres de hauteur. Essentiellement composée de plantes vivaces, elle est colonisée par les arbres et les arbustes. Elle apparaît sur des sols pauvres en éléments nutritifs, elle se différencie des prairies par une végétation moins fournie et moins haute, laissant le sol nu par endroit.
- Zone humide :** terrain qui est habituellement inondé ou gorgé d'eau. Cette eau peut être permanente ou seulement temporaire. Il s'agit de secteurs où l'eau peut s'accumuler, stagner, et où certains processus biologiques ont le temps de se mettre en place. Il peut s'agir de terrains exploités ou non.

ANÉMONE PULSATILE



Direction de la publication	→ Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives	
Rédaction	→ SGA/DPMA (bureau environnement)	
	→ Fédération des Conservatoires d'espaces naturels	
Contributeurs	→ Benoît ALLARD / Romain BOUTELOUP / Sylvain DEJEAN / Pierre DETCHEVERRY / Elisabeth FAVRE / Élodie FERNAULT / Muriel GERVAIS / Loïc LEGLISE / Romain LEGRAND / Perrine PARIS-SIDIBE / Olivier VANNUCCI / Justine VIDAL	
Chef de projet communication	→ Elisabeth PORTELLI (SGA/Com)	
Directeur artistique / Graphiste	→ © Pascal ILIC (SGA/Com)	
Maquettiste graphiste	→ Stéphanne PARINAUD (SGA/Com)	
Crédits photographiques	→ © Adobe Stock (p. 4) / © CEN Rhône-Alpes (p. 14, 16) / © BA 278 - AIA - Section photo (p. 5) / © A. DAVID - Armée de l'air (p. 6) / © J.-C. THOREL - Armée de Terre ; © S. CHEMIN (p. 7) / © C. LEFÈVRE - SIRPA Terre (p. 8) / © J. FARO - SIRPA Terre (p. 8, 13) / © P. TARTARY (p. 9) / © CEN Languedoc-Roussillon ; © J.-B. TADONE - SIRPA Terre (p. 10) / © Adobe Stock ; © CEN Picardie ; Service photo BA 279 de Châteaudun (p. 11) / © H. VANDERPERS - CEN PACA ; © D. TATIN - CEN PACA ; © S. MERCIER (p. 12) / © A. KARAGHEZIAN - SIRPA Terre ; © M. SOL (p. 14) / © E. FAVRE - CEN Rhône Alpes (p. 15)	
Impression et façonnage	→ PGT + PGP (SGA/SPAC)	
Tirage	→ 2500 ex. - © SGA/Com - Octobre 2018	
Contacts	→ Ministère des armées - SGA/DPMA/bureau environnement 60 boulevard du Général Martial Valin - 75 509 PARIS Cedex 15 → Fédération des Conservatoires d'espaces naturels 6, rue Jeanne d'Arc - 45000 Orléans - Tél. : 02 38 24 55 00 - contact@reseau-cen.org	



LES 29 CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

SUR LE TERRAIN (COORDONNÉES)

Conservatoire d'espaces naturels

→ Allier

Tél. : 04 70 42 89 34

Mail : conservatoire.allier@espaces-naturels.fr

Site internet : <http://cen-allier.org>

Conservatoire des sites alsaciens

Tél. : 03 89 83 34 20

Mail : contact@conservatoire-sites-alsaciens.eu

Site internet : www.conservatoire-sites-alsaciens.eu

Conservatoire d'espaces naturels

→ Aquitaine

Tél. : 05 59 32 65 19

Mail : siege@cen-aquitaine.fr

Site internet : www.cen-aquitaine.fr

Conservatoire d'espaces naturels

→ Ariège

Tél. : 05 61 65 80 54

Mail : ana@ariegenature.fr

Site internet : www.ariegenature.fr

Conservatoire d'espaces naturels

→ Auvergne

Tél. : 04 73 63 18 27

Mail : cen-auvergne@espaces-naturels.fr

Site internet : www.cen-auvergne.fr

Conservatoire d'espaces naturels

→ Bourgogne

Tél. : 03 80 79 25 99

Mail : contact@cen-bourgogne.fr

Site internet : www.cen-bourgogne.fr

Conservatoire d'espaces naturels

→ Centre - Val de Loire

Tél. : 02 38 77 02 72

Mail : siege.orleans@cen-centrevaldeloire.org

Site internet : www.cen-centrevaldeloire.org

Conservatoire d'espaces naturels

→ Champagne-Ardenne

Tél. : 03 25 80 50 50

Mail : secretariat@cen-champagne-ardenne.org

Site internet : cen-champagne-ardenne.org

Conservatoire d'espaces naturels

→ Corse

Tél. : 04 95 32 71 63

Mail : contact@cen-corse.org

Site internet : www.cen-corse.org

Conservatoire d'espaces naturels

→ Franche-Comté

Tél. : 03 81 53 04 20

Mail : contact@cen-franche-comte.org

Site internet : www.cen-franche-comte.org

Conservatoire d'espaces naturels

→ Haute-Savoie

Tél. : 04 50 66 47 51

Mail : asters@asters.asso.fr

Site internet : www.asters.asso.fr

Conservatoire des espaces naturels

→ Isère

Tél. : 04 76 48 24 49

Mail : contact@cen-isere.org

Site internet : www.cen-isere.org

Conservatoire d'espaces naturels

→ Languedoc-Roussillon

Tél. : 04 67 02 21 28 / 06 77 70 75 85

Mail : cenlr@cenlr.org

Site internet : www.cenlr.org

Conservatoire d'espaces naturels

→ Limousin

Tél. : 05 55 03 29 07

Mail : info@conservatoirelimousin.com

Site internet : www.conservatoirelimousin.com

Conservatoire d'espaces naturels

→ Loir-et-Cher

Tél. : 02 54 58 94 61

Mail : conservatoire41@hotmail.com

Site internet : www.conservatoiresites41.com

Conservatoire d'espaces naturels

→ Lorraine

Tél. : 03 87 03 00 90

Mail : cenlarrebou@cen-lorraine.fr

Site internet : www.cen-lorraine.fr

Conservatoire d'espaces naturels

→ Lozère

Tél. : 04 66 49 28 78

Mail : conservatoire@cen-lozere.org

Site internet : www.cen-lozere.org

Conservatoire d'espaces naturels

→ Midi-Pyrénées

Tél. : 05 81 60 81 90

Mail : cen-mp@espaces-naturels.fr

Site internet : www.cen-mp.org

Conservatoire d'espaces naturels

→ Normandie Ouest

Tél. : 02 31 53 01 05

Mail : contact@cen-bn.fr

Site internet : www.cen-normandie.fr

Conservatoire d'espaces naturels

→ Normandie Seine

Tél. : 02 35 65 47 10

Mail : conservatoireespacesnaturels@cen-haute-normandie.com

Site internet : www.cen-normandie.fr

Conservatoire d'espaces naturels

→ Nord Pas-de-Calais

Tél. : 03 21 54 75 00

Mail : contact@cen-npdc.org

Site internet : www.cen-npdc.org

Conservatoire d'espaces naturels

→ Nouvelle-Calédonie

Tél. : (687) 47 77 00

Mail : dircen@cen.nc

Site internet : www.cen.nc

Conservatoire d'espaces naturels

→ Pays de la Loire

Tél. : 02 28 20 51 66

Mail : accueil@cenpaysdelaloire.fr

Site internet : www.cenpaysdelaloire.fr

Conservatoire d'espaces naturels

→ Picardie

Tél. : 03 22 89 63 96

Mail : contact@conservatoirepicardie.org

Site internet : www.conservatoirepicardie.org

Conservatoire d'espaces naturels

→ Poitou-Charentes

Tél. : 05 49 50 42 59

Mail : contact@cen-poitou-charentes.org

Site internet : www.cen-poitou-charentes.org

Conservatoire d'espaces naturels

→ Provence-Alpes-Côte d'Azur

Tél. : 04 42 20 03 83

Mail : contact@cen-paca.org

Site internet : www.cen-paca.org

Conservatoire d'espaces naturels

→ La Réunion

Tél. : 02 62 39 39 04

Mail : accueil@gceip.fr

Conservatoire d'espaces naturels

→ Rhône-Alpes

Tél. : 04 72 31 84 50

Mail : crenra.secretariat@espaces-naturels.fr

Site internet : www.cen-rhonealpes.fr

Conservatoire d'espaces naturels

→ Savoie

Tél. : 04 79 25 20 32

Mail : info@cen-savoie.org

Site internet : www.cen-savoie.org



TERRAINS MILITAIRES & BIODIVERSITÉ

UN PARTENARIAT ACTIF AVEC LES CONSERVATOIRES
D'ESPACES NATURELS

